

N°05/2019

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

Délibération N°05/2019 portant adoption du budget primitif 2019 – Commune de KOUMAC

Le Conseil Municipal de Koumac,

- Vu la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
 - Vu le Code des Communes,
 - Vu l'article L. 121-26 du CDC applicable en Nouvelle-Calédonie,
 - Vu les délibérations n°3/2019 et 4/2019 du 27 mars 2019 portant approbation des compte de gestion du payeur et compte administratif du Maire pour l'exercice,
 - Vu la délibération n°5/2019 du 27 mars 2019 portant affectation des résultats 2018 sur le budget primitif 2019,
- Considérant la nécessité d'adopter le budget primitif 2019 avant le 31 mars 2019,

Sous la présidence du Maire, Wilfrid WEISS,
à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1er : Adopte par chapitres et arrête la section d'Exploitation pour l'exercice 2019 suivant le tableau ci-dessous :

1/ En section d'Exploitation recettes :

RECETTES				
CHAPITRES	LIBELLES	Réalisé 2018	PROPO°	TOTAL BP 2018
002	Résultat reporté N-1		195 982 385	195 982 385
Total Résultat reporté N-1			195 982 385	195 982 385
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du dom.	24 277 039	24 376 088	24 376 088
73	Impôts et taxes	118 254 424	117 750 000	117 750 000
74	Dotations/participations	587 080 830	558 037 842	558 037 842
75	Autres prod. De gest. Cour.	28 314 665	27 232 624	27 232 624
Total des recettes de gestion courante		757 926 958	727 396 554	727 396 554
76	Produits financiers			
77	Produits except.	1 273 248	500 000	500 000
78	Reprise provisions semi-budg.			
Total des recettes réelles de fonct.		759 200 206	727 896 554	727 896 554
042.	Op° d'ordre de transf.entre sect°	50 035 761	51 000 000	51 000 000
043	Op. d'ord. À l'int. De la sect°			
Total des recettes d'ord.de fonct.		50 035 761	51 000 000	51 000 000
Total recettes de fonctionnement		809 235 967	974 878 939	974 878 939

2/ En section d'Exploitation dépenses :

DEPENSES					
CHAPITRES	LIBELLES	Réalisé 2018	PROPO°	TOTAL BP 2019	
o11	Charges à caractère général	240 905 929	276 871 806	276 871 806	276 871 806
o12	Charges de personnel	215 026 759	256 464 729	256 464 729	256 464 729
o14	Atténuation de produits	16 482 145	17 000 000	17 000 000	17 000 000
65	Autres charges de gestion cour.	106 761 565	125 346 256	125 346 256	125 346 256
	Total dép. de gest. Courante	579 176 398	675 682 791	675 682 791	675 682 791
66	Charges financières	14 146 448	14 279 320	14 279 320	14 279 320
67	Charges exception.	562 589	1 000 000	1 000 000	1 000 000
68	Dotations aux provisions		1 000 000	1 000 000	1 000 000
o22	Dépenses imprévues		6 500 000	6 500 000	6 500 000
	Total des dép. réelles de fonct.	593 885 435	698 462 111	698 462 111	698 462 111
o23	Virement à la sect° d'inv.		241 304 858	241 304 858	241 304 858
o42	Op° d'ordre de transf.entre sect°	44 880 324	35 111 970	35 111 970	35 111 970
o43	Op. d'ord. À l'int. De la sect°				
	Total dép. d'ordre de fonct.	44 880 324	276 416 828	276 416 828	276 416 828
	Total dépenses de fonctionnement	638 765 759	974 878 939	974 878 939	974 878 939

Arrête la section d'exploitation en recettes et en dépenses à la somme de : **NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE MILLION HUIT CENT SOIXANTE DIX-HUIT MILLE NEUF CENT TRENTE NEUF (974 878 939) Francs CFP.**

ARTICLE 2 : Adopte par opérations la section d'investissement suivant le tableau suivant ci-joint en annexe.

Arrête la section d'investissement en recettes et en dépenses à la somme de : **HUIT SOIXANTE UN MILLION SIX CENT QUATRE – VINGTQUATORZEMILLE SIX CENT QUARANTE HUIT (861 694 648) Francs CFP.**

ARTICLE 3 : Arrête le budget primitif total de la Commune de KOUMAC pour l'exercice 2018 à la somme de : **UN MILLIARD HUIT CENT TRENTE SIX MILLION CINQ CENT SOIXANTE TREIZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT SEPT (1 836 573 587) FRANCS CFP.**

ARTICLE 4 : Le Maire et le Trésorier sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Commissaire Délégué de la République en Province nord pour contrôle de légalité.

Pour copie conforme au registre des délibérations où suivent les signatures
A Koumac, le 27/03/2019

Le Maire, Wilfrid WEISS

Secrétaire de séance, A. DURAISIN



